

# RETOUR D'EXPERIENCE

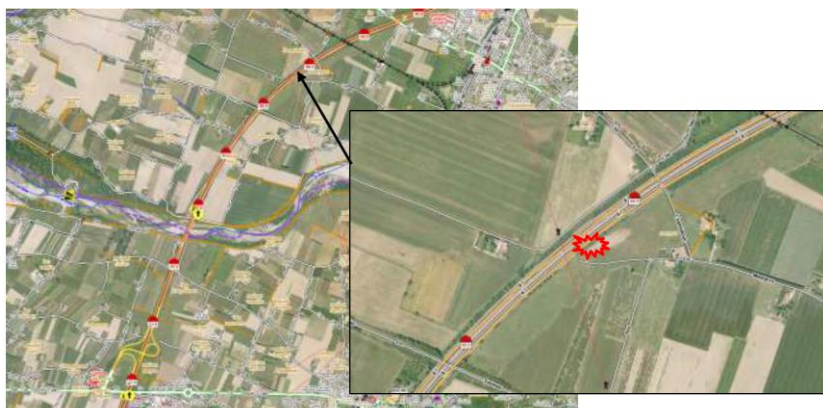
CDIS 26

**Secours routiers sur autoroute A7  
AVP multiples avec PL TMD - commune Livron**

**RETEX SR  
GSO-DEP N°32**

## Contexte Opérationnel

Le jeudi 19 janvier 2017 à 13h05, le CTA reçoit un appel sur une ligne 112, signalant une collision entre un camion transportant des matières dangereuses et un poids lourd arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence. Le requérant indique que le chauffeur est coincé dans sa cabine et qu'un sur-accident s'est produit avec des voitures. Il précise le code danger et le code matière du produit transporté (23/1965). Les éléments de localisation et de sens sont difficiles à obtenir mais sont finalement précisés : sens Sud-Nord PK 92.



## Moyens engagés au départ



1 VSAV



1 VSEC



1 VSRM



1 VIRT



1 FPT



1 VL CDG

## Situation à l'arrivée

- AVP au PK 90 sens Sud-Nord
- AVP 2 VL + 2 PL dont 1 TMD
- 2 blessés
  - Cond PL TMD: grave incarcerated
  - Cond VL : léger
- PL TMD sans fuite
- PL n°2 chargement non dangereux

## Premières actions engagées

- Abordage et médicalisation de la victime incarcerated + prise en charge du blessé léger
- Confirmation absence de fuite de GPL
- Calage du PL TMD + désincarcération du blessé grave
- Confirmation auprès de l'expéditeur du caractère non dangereux du chargement du PL n°2
- Coupure A7 sens Sud-Nord pour la gestion des blessés et véhicules accidentés
- Coupure A7 sens Nord-Sud sur initiative du chef EDSR contre avis du COS



Groupement  
des  
Services Opérationnels

Service  
Doctrine, Evaluation,  
Prospectives  
Opérationnelles

RETOUR D'EXPERIENCE

## Situation Opérationnelle

A l'issue de la désincarcération du conducteur du PL TMD et après calage de la remorque au moyen d'une dépanneuse de la société PIETRI l'opération de secours ne concerne plus que la gestion de la citerne non fuyarde de GPL. Dans l'attente de la mise en place et de la réalisation des opérations de relevage/dépotage il est indiqué au chef de l'EDSR que la coupure de la circulation n'est pas nécessaire du point de vue de la problématique matière dangereuse, il décide néanmoins de maintenir la coupure dans les deux sens.

Deux options sont envisagées:

- Relevage sans dépotage (*les citernes de GPL le permettent de part leur structure cf mémoire RCH4*)
- Relevage après dépotage

Le choix de la technique nécessite une expertise de la citerne de la part d'un technicien de la société de transport (CITAIX) qui se rend sur les lieux en provenance de la région lyonnaise. Après expertise il est retenu l'option de relevage après dépotage, le société CITAIX s'occupe de la mobilisation de moyens pour réaliser le dépotage, le relevage sera effectué par la société PIETRI missionnée par Vinci autoroutes.

La durée des opérations de dépotage est estimée à 5h celle du relevage à 2h. Durant ces opérations il est décidé de couper la circulation dans les 2 sens.

Les opérations de dépotages débutent à 19h49 et se finissent à 02h03 (récupération de 15T sur les 20T du fait de la position de la citerne accidentée), les opérations de relevage débutent à 02h03 et se finissent à 04h34. L'opération de secours prend fin à 04h48.

Il a été proposé au Directeur de cabinet du Préfet d'ouvrir la circulation en Nord-Sud durant les opérations de dépotage/relevage afin de limiter l'impact sur le réseau secondaire, ce qui sera mis en œuvre à partir de 00h38.







**Groupe  
des  
Services Opérationnels**

**Service  
Doctrine, Evaluation,  
Prospectives  
Opérationnelles**

**RETOUR D'EXPERIENCE**

## ELEMENTS DEFAVORABLES

- Initiatives de l'EDSR non adaptée et sans concertations avec le COS ;
- Incompréhension liée notamment à la terminologie employée ou aux faits observés sur place : circulation ne veut pas dire autoroute ouverte mais peut masquer une évacuation du bouchon formé ;
- Absence d'engagement d'un PC de colonne ;
- Absence d'activation d'un COD ;
- Absence de participation du Chef de site d'appui ou de l'OSD à l'audioconférence zonale de 23h.

## ELEMENTS FAVORABLES

- Engagement des secours conforme et bonne anticipation des renforts ;
- Absence de fuite de gaz sur la citerne, facilitant l'extraction de la victime ;
- Rapidité de prise en charge et de transport des victimes vers une structure hospitalière ;
- Très bons échanges avec la société de transport CITAIX qui met à disposition les moyens de dépotage et d'expertise adaptés ;
- Très bonne technicité et qualité des matériels mis en œuvre par la société PIETRI.

## CE QU'IL FAUT RETENIR



- Proposer systématiquement un officier de liaison au PC VINCI en cas d'opération de secours générant une coupure longue de l'autoroute A7 ;
- Le volume des moyens SP ne doit être le seul critère d'engagement d'un PC de colonne. Le Poste de commandement peut aussi servir de point de rendez-vous interservices et donc susciter le travail interservices ;
- Accentuer la place du chef de site d'appui ou de l'officier supérieur de direction en cas de sinistre relevant de la compétence technique des SP et notamment lors de la conférence zonale ;
- Positionner davantage le chef de site d'appui ou l'officier supérieur de direction en conseil technique et en force de proposition auprès du DOS ;
- Formaliser plus clairement les besoins du COS et mieux exprimer les besoins d'arbitrage en cas d'incompréhension des actions des services (attention aux biais cognitif en gestion de crise).



**NIO 2015-09**  
**Réseaux de  
distribution propane**



**Mémoire RCH4**  
**Relevage de  
citernes  
accidentées**

